



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

accès aux soins

Question écrite n° 67637

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les conclusions émises par la Conférence nationale de santé (CNS) dans son rapport remis au titre de l'année 2001. En effet, la CNS, dans ses propositions d'évolution du système de soins, souligne l'importance de retenir, dans le panier de soins et services de santé, des actions de santé élaborées à partir de l'ensemble des actes préventifs, curatifs et de réadaptation nécessaires à la maîtrise d'un risque ou d'une pathologie définie. Selon la CNS, le panier de soins s'inscrirait alors parfaitement au coeur des enjeux et des nécessaires harmonisations européennes et devrait être une priorité pour le Gouvernement. Compte tenu de ces éléments, elle lui demande de lui communiquer son sentiment et ses intentions sur ce dossier.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (3^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67637

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 octobre 2001, page 6034